

Vigilance rouge feux de forêt : appel à la prudence absolue

Depuis plusieurs jours, la Gironde est confrontée à un incendie majeur. Des habitants sont évacués, des familles sont inquiètes, et les sapeurs-pompiers, forces de sécurité, bénévoles, élus et agents publics restent pleinement mobilisés.

Dans ce contexte, la Ville de Langon appelle chacune et chacun à la plus grande prudence.

Le département de la Gironde est placé en vigilance rouge feux de forêt. Cette situation impose une règle simple : **aucun geste à risque**.

Il est indispensable de respecter strictement les consignes des autorités : ne pas allumer de feu, ne pas jeter de mégot, ne pas brûler de déchets verts, ne pas utiliser de feu d'artifice ou de lanterne volante, ne pas faire de barbecue à proximité des espaces naturels, ne pas se rendre en forêt lorsque l'accès est interdit, et éviter toute activité susceptible de provoquer une étincelle dans les zones exposées.

Un geste isolé peut avoir des conséquences dramatiques. Une braise, une étincelle, un moteur chaud ou un mégot peuvent suffire à provoquer un nouveau départ de feu.

Les fumées peuvent également dégrader la qualité de l'air. Les personnes vulnérables, les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes souffrant de difficultés respiratoires ou cardiaques sont invitées à limiter leurs efforts, à éviter l'exposition aux fumées et à suivre les recommandations sanitaires diffusées par les autorités compétentes.

La responsabilité collective est claire : protéger les vies, faciliter le travail des secours et éviter tout nouveau départ de feu.

La Ville de Langon exprime sa solidarité avec les habitants touchés par l'incendie et adresse son soutien à toutes celles et ceux qui combattent le feu, accueillent, protègent et accompagnent les personnes concernées.

Dans ces moments, la solidarité passe aussi par la discipline, la prudence, le respect absolu des consignes et l'attention portée aux autres.

En cas de départ de feu ou de situation dangereuse, appelez immédiatement le **18** ou le **112**.

Plus d'informations sur :

<https://www.gironde.gouv.fr>

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

<https://www.dfci-aquitaine.fr/>

<https://www.pompiers33.fr/>